

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES U10 -U12 2020

14 & 15 mars 2020

Golf Club de Lyon – Parcours les Brocards

REGLEMENT SPECIFIQUE DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le règlement général de l'épreuve CHAMPIONNAT du Rhône & Lyon Métropole et les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements spécifiques priment sur celles des règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Epreuve ouverte aux joueuses et joueurs licenciés dans le Rhône en 2020 et à jour du certificat médical ;
- Licence active et certificat médical de l'année en cours enregistré par la FFGolf à la date du contrôle des inscrits ;

Index et catégories :

U10 (2010 et après) :

Garçons : index Inférieur à 40 - Filles : index Inférieur à 40

U12 Poussins (2008 et après) :

Garçons : index compris entre 36,1 et 54* - Filles : index compris entre 36,1 et 54*
(*ou drapeau blanc)

II – FORME DE JEU

- **Marques de départ** : les longueurs de jeu préconisées par la ffgolf (distances jeunes U10 -U12) seront respectées dans la mesure du possible (cf. Vademecum Fédéral - Chapitre 3-6.4).
- **Forme de jeu** : Le championnat se déroule sur 2 journées
Stroke-play brut sur 18 trous (2 x 9)
- **Classement** : Le classement est effectué en brut par sexe et par catégorie
- **Départage** :
 - Play-off « trou par trou » pour la 1ère place des classements généraux de chaque catégorie et de chaque sexe, sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve.
 - Pour une série concernée le Play-off pourra être fait avant la fin de la compétition (arrivée du dernier groupe de joueur de l'après-midi), le groupe de joueurs concernés devra rester à la disposition du comité de l'épreuve.
 - Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour puis les 9, 6, 3 et dernier trou.

III - ENGAGEMENTS

Clôture des inscriptions au Comité **le 28 février 2020 à minuit** (ffggolf69@gmail.com). Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Les inscriptions des joueurs seront envoyées au Comité par le responsable Jeunes des différentes écoles de Golf.

Pour les catégories U10-U12, nous demandons à chaque responsable Jeunes des écoles de Golf de prévoir pour 2 joueurs inscrits, 1 marqueur adulte avec son nom et N° de téléphone.

Droits d'inscription par participant :

U10 à U12 : 40 € / Pour les membres du Golf Club de Lyon : 10€

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Comité départemental de Golf du Rhône. L'inscription ne sera validée qu'après réception des règlements.

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit : Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord leur rang dans le fichier de moyenne de scores en stroke play disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Les wild cards seront à demander à la Commission Sportive de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

V - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Chariot Electrique : l'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Appareils de mesure de distance :

- Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes (U21), l'utilisation des appareils de mesure de distance n'est pas autorisée lors des tours de compétitions. Son utilisation est autorisée lors de la partie de reconnaissance.
- Cette disposition concerne toutes les épreuves fédérales. Par conséquent, elle inclut les phases de qualification départementales/régionales/inter régionales du championnat de France des Jeunes.
- Pénalité pour non-respect de la règle - Stroke play et Match Play : 1ère infraction : le joueur encourt la pénalité générale / 2e infraction : Disqualification

Cadets : Pendant tout le déroulement de ce championnat, pour les U10 et les U12 concernés par le présent règlement spécifique (cad les U12 dont l'index est supérieur à 36 pour les garçons et supérieur à 39 pour les filles), les cadets sont autorisés.

Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de cette compétition, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs ou dirigeants de clubs devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs (plus de 50 m), c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Comportement et étiquette : Il est interdit aux joueurs de fumer (y compris cigarette électronique) pendant un tour conventionnel du championnat du Rhône. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le comité se prononcera sur une possible disqualification.

GRAND LYON
la métropole

